

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 10 MARS 2014

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 10 mars 2014 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

M. Pierre Yelle, maire
MM. Pascal Théroux, conseiller
Jean Duhaime, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Mme Julie Bouchard, conseillère

M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

Assistance : 8 citoyens

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Pierre Yelle, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Yelle, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

14-03-47

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour;
Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin
Appuyé par le conseiller Yves Plante
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

14-03-48

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2014

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2014;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2014 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

14-03-49

5. Comité des résidants Centre Lucien-Shooner – Bercethon 2014

CONSIDÉRANT que le Comité des résidants du Centre Lucien-Shooner, organise un bercethon, mercredi le 02 avril 2014 et qu'il sollicite notre appui financier;

CONSIDÉRANT que le montant recueilli sera remis à l'Association des bénévoles du Centre Lucien-Shooner;

CONSIDÉRANT que ledit montant servira à l'organisation d'activités pour les résidants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Théroux

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER une somme de 25,00 \$ au Comité des résidants du Centre Lucien-Shooner;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

14-03-50

6. Nettoyage des rues pour le printemps 2014 – Balai mécanique

CONSIDÉRANT qu'à tous les printemps la municipalité retient les services d'un entrepreneur pour procéder au nettoyage des rues du village;

CONSIDÉRANT que les « Entreprises Clément Forcier inc. » offre ses services pour le taux horaire de 165,00 \$ l'heure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services des « Entreprises Clément Forcier inc. » pour les travaux de nettoyage des rues situées dans les limites de l'ancienne municipalité village jusqu'à la fin des trottoirs ou des bordures de béton et sous la supervision de l'inspecteur municipal;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense pour un montant n'excédant pas 3 500,00 \$ net;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-320-00-521 « Entretien de chemins » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

14-03-51

7. Vente de garage sans permis les fins de semaines du 07 et 08 juin et 30, 31 août et 1^{er} septembre 2014

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.1.2 du règlement numéro 03-2003 concernant la vente d'articles sur les rues, trottoirs et places publiques, un permis municipal est requis pour la tenue d'une vente de garage;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que des citoyens ont déjà manifesté leur intérêt pour la tenue de ventes de garage sur tout le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QU'il sera effectué sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, des « Ventes de garage » et ce gratuitement, les fins de semaine du 07 et 08 juin et 30, 31 août et 1^{er} septembre 2014;

QU'en cas de pluie, les ventes de garage seront remises à la fin de semaine suivante.

14-03-52

8. Journal L'Annonneur – Espace publicitaire pour le 10^e anniversaire

CONSIDÉRANT qu'il y aura un spécial l'Annonneur 10^e anniversaire dans l'édition du 25 mars prochain;

CONSIDÉRANT qu'il nous propose un espace publicitaire d'un huitième (1/8) de page en couleur au montant de 100 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-345 « Publication » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

14-03-53

9. Renouvellement du régime d'assurance-collective au 1^{er} mars 2014 – Entérinement

CONSIDÉRANT que le Régime d'assurance collective a été renouvelé au 1^{er} mars 2014;

CONSIDÉRANT que l'analyse du Régime d'assurance collective dans le cadre du renouvellement a été préparée par ASQ Consultants en avantages sociaux et présenté par monsieur Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives;

CONSIDÉRANT que la prime mensuelle sera de 2 051,55 \$ incluant la taxe provinciale de 9% à compter du 1^{er} mars 2014, et qu'elle sera partagée à parts égales entre l'employeur et les employés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER le Régime d'assurance collective, police numéro 36 000, auprès de la compagnie d'assurance Industrielle Alliance.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

14-03-54

10. COGESAF – Renouvellement d’adhésion pour l’année 2014

CONSIDÉRANT que le Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François (COGESAF) est présentement en période de renouvellement des adhésions et recrutement des membres pour l’année 2014;

CONSIDÉRANT que notre contribution les aidera à mettre de l’avant des solutions durables et à travailler avec nous à l’amélioration de notre environnement par une meilleure qualité de l’eau;

CONSIDÉRANT que l’adhésion pour un membre régulier est au coût de 50,00 \$;

CONSIDÉRANT qu’un représentant de la Municipalité de Saint-François-du-Lac doit être nommé au sein de ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’ADHÉRER au Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes », les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution;

DE NOMMER monsieur Pierre Yelle, maire, représentant de la Municipalité de Saint-François-du-Lac au sein de ce comité.

14-03-55

11. Aire de repos Haut-de-la-Rivière – Tonte de gazon été 2014

CONSIDÉRANT que monsieur Georges Gosselin offre ses services pour la coupe de la pelouse de l’aire de repos du rang du Haut-de-la-Rivière au montant de 500 \$ pour l’été 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-522 « Entretien d’immeubles » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

14-03-56

12. Ministère des Transports – Reddition de comptes 2013 concernant le programme d’aide à l’entretien du réseau routier local

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports a versé une compensation de 53 275 \$ pour l’entretien du réseau routier local pour l’année civile 2013;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

14-03-57

13. Société canadienne du cancer – Appui pour décréter le mois d'avril mois de la jonquille

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT que les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est maintenant le Mois de la Jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat;

CONSIDÉRANT que la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer;

CONSIDÉRANT que soutenir les activités du Mois de la Jonquille, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. »;

CONSIDÉRANT que l'argent recueilli pendant le Mois de la Jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE DÉCRÉTER le mois d'avril Mois de la Jonquille;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

14-03-58

14. Ponton – Nomination de représentants et signataires de documents

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un représentant pour compléter et signer tous les documents nécessaires et relatifs à l'opération du ponton pour l'activité « Vélo sur la Rivière »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE DÉSIGNER madame Hélène Latraverse ou madame Peggy Péloquin pour compléter et signer tous les documents nécessaires pour l'opération de cette activité.

14-03-59

15. Immeubles municipaux – Contrat de tonte de gazon

CONSIDÉRANT que monsieur Laurent Guévremont offre ses services pour la coupe des pelouses et le découpage au montant de 4 200 \$ pour l'été 2014 pour les endroits suivants :

- Le parc Jean-Crevier (coin Notre-Dame et Marie-Victorin)
- L'îlot de la rue des Pins
- L'îlot de la rue Plamondon
- L'îlot de la rue Lachapelle
- Le Parc du Quai (au bout de la rue Gauthier)
- Le parterre du bureau municipal
- Le terrain près du jeu de tennis (rue Lachapelle)
- Le terrain du centre communautaire et du jeu de pétanque

CONSIDÉRANT qu'il offre également les mêmes services pour les années 2015 et 2016 pour 4 200 \$ et 4 300 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le calendrier des versements est le suivant :

- Versement de 1 500 \$ à la séance de juillet 2014
- Versement de 2 700 \$ à la séance de novembre 2014
- Versement de 1 500 \$ à la séance de juillet 2015
- Versement de 2 700 \$ à la séance de novembre 2015
- Versement de 1 600 \$ à la séance de juillet 2016
- Versement de 2 700 \$ à la séance de novembre 2016

D'AUTORISER M. Pierre Yelle, maire, et madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière ou madame Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe à signer le contrat de M. Laurent Guévremont;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-522 «Entretien d'immeubles» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

14-03-60

16. Acceptation de la proposition de la Municipalité de Pierreville concernant les camps de jour

CONSIDÉRANT que le montant retenu est de 24 800 \$, plus les taxes applicables, de la firme « Les Camps AES – Division GVL inc. » et qu'il sera réparti en trois parts égales entre les municipalités de Saint-François-du-Lac, Pierreville et la réserve d'Odanak;

CONSIDÉRANT que les coûts hebdomadaires par enfant inscrit seront de :

- Camp de jour : 90 \$ / enfant non résidant / semaine
- Camp de jour : 40 \$ / enfant résidant / semaine
- Service de garde : 25 \$ / enfant / semaine

CONSIDÉRANT que cette offre est conditionnelle à ce que les municipalités de Saint-François-du-Lac, Pierreville et la communauté d'Odanak acceptent toutes cette proposition par résolution;

CONSIDÉRANT que la décision finale pour les camps de jour revient au Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac est en accord avec la proposition de la Municipalité de Pierreville seulement si le Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac est également en faveur de ladite proposition;

QUE le Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac confirmera son approbation par la signature d'entente du Camp de jour 2014.

14-03-61

17. Fermeture du bureau municipal – Congés et vacances

CONSIDÉRANT que le 24 juin, jour de la Fête nationale du Québec ainsi que le 1^{er} juillet, Fête du Canada, sont des jours fériés, chômés et payés;

CONSIDÉRANT que le 24 juin est un congé immuable mais que le 1^{er} juillet peut être un congé déplacé;

CONSIDÉRANT que le bureau municipal ferme pour une période de deux (2) semaines durant les vacances estivales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaimé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE FERMER le bureau municipal le mardi 24 juin et le lundi 30 juin 2014 pour les congés de la Fête nationale du Québec et de la Fête du Canada;

DE FERMER le bureau municipal durant la période des vacances soit, du 21 au 25 juillet 2014 et du 28 juillet au 1^{er} août 2014 inclusivement.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

14-03-62

18. Proclamation de la Semaine Nationale de la Santé Mentale 2014

CONSIDÉRANT que la Semaine Nationale de la Santé Mentale 2014 se déroule du 5 au 11 mai et que le slogan « Prendre une pause, ça du bon ! » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

CONSIDÉRANT que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine Nationale de la Santé Mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- En invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- En invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;
- En proclamant la Semaine Nationale de la Santé Mentale lors d'un conseil municipal

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le maire de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, M. Pierre Yelle, proclame par la présente la semaine du 5 au 11 mai 2014 « Semaine Nationale de la Santé Mentale » et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de la santé mentale.

14-03-63

19. Demande d'aide financière dans le cadre du PIQM – Réhabilitation de conduites d'aqueduc

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut procéder à la réhabilitation de conduites d'aqueduc sans tranchée;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut également demandé une aide financière dans le cadre du programme d'Infrastructures Québec Municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est en accord avec le projet proposé par l'inspecteur municipal et la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le projet proposé est autorisé par le conseil municipal et qu'il s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet si l'aide financière est accordée;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE le conseil municipal autorise madame Peggy Péloquin, directrice générale, à présenter la demande d'aide financière;

QUE les travaux présentés respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le guide sur le Programme d'Infrastructures Québec Municipalité.

14-03-64

20. BPR – Offre de services pour l'étude sur la capacité résiduelle – Phase 1

CONSIDÉRANT que la firme BPR offre ses services, pour déterminer si la méthode d'échantillonnage à l'affluent de nos bassins de traitement des eaux usées est adéquate, afin de savoir si nos données recueillies l'ont été dans des conditions représentatives;

CONSIDÉRANT que cette première phase de l'offre est de 2 800 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la deuxième phase sera de recueillir des données représentatives, s'ils ne l'étaient pas auparavant, afin de procéder à l'étude sur la capacité résiduelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaimé

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le mandat pour la première phase à la firme BPR;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-415-00-411 « Honoraires professionnels - égoût » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

14-03-65

21. Restructuration pour l'usine d'assainissement des eaux – Complément à la résolution 14-02-43

CONSIDÉRANT que le maire a confirmé au conseil municipal que les 15 heures allouées au travail d'opérateur sont suffisantes pour effectuer toutes les tâches, puisqu'elles sont présentement moindres en période hivernale, et que les autres heures pourront être compensées lorsqu'il y aura plus de tâches en d'autres moments ;

CONSIDÉRANT que la tournée des stations de pompage et l'entretien préventif peut être intégrée à même cet horaire lorsqu'il y a des défauts mineurs qui ne nécessitent pas de spécialistes;

CONSIDÉRANT que l'opérateur doit être assisté lors de descente dans les puits afin de rencontrer les exigences de sécurité et qu'il doit toujours utiliser tous les équipements de sécurité nécessaires à cette opération;

CONSIDÉRANT que l'intervenante peut être remplacée par la directrice générale (fonction habituelle) puisqu'il n'est plus nécessaire d'étudier le dossier sur le terrain et qu'il relèvera seulement de l'administration;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'INTÉGRER dans l'horaire de 15 heures, une visite quotidienne des stations de pompage afin de vérifier qu'elles fonctionnent adéquatement;

D'AUTORISER des interventions mineures seulement s'il y a un mauvais fonctionnement;

QUE l'opérateur s'adresse à la directrice générale pour demander de l'assistance pour la descente dans les puits;

QUE l'opérateur doit intervenir dans les puits avec tous les équipements de sécurité nécessaires à chaque intervention et qu'il soit assisté également;

QUE les communications entre l'employé et le conseil municipal passent dorénavant par la directrice générale;

QUE toutes les autres conditions demeurent les mêmes que dans la résolution numéro 14-02-43.

14-03-66

22. AQUATECH – Offre de services pour l'implantation du processus de suivi des ouvrages et formation ainsi que le suivi pour les échantillonnages et rapports

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire une mise à jour concernant la mise en place des feuilles de tournées, d'analyses, d'entretien préventif et étalonnage ainsi que de procéder à une optimisation de la routine de suivi des ouvrages par la formation d'employés municipaux quant au suivi approprié (option 1);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu également de faire appel à une firme quant au suivi des échantillonnages, rapports et produits chimiques, pour être assuré de rencontrer toutes les nouvelles exigences, et afin de ne pas nuire à une éventuelle autorisation du ministère pour un développement domiciliaire (option 2);

CONSIDÉRANT que la firme AQUATECH offre ses services, pour l'option 1, à un taux horaire de 45 \$ /l'heure pour environ 12 heures et 0,53 \$ du kilomètre pour les déplacements requis lors de ce mandat, le tout plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la même firme offre ses services, pour l'option 2, à un montant forfaitaire de 735 \$ par mois plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le mandat pour l'implantation du processus de suivi des ouvrages;

D'AUTORISER le mandat pour le suivi et échantillonnage, renouvelable mensuellement, jusqu'à ce que l'une des deux parties avisent l'autre partie de la cessation d'entente;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-415-00-411 « Honoraires professionnels - égoût » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

23. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

24. RAPPORT DES COMITÉS

Madame Julie Bouchard, conseillère, et messieurs Yves Plante et Pascal Théroux, conseillers, ainsi que M. Pierre Yelle, maire, donnent rapport de leur comité respectif, soit, la Coop de santé, l'incendie, les loisirs et un résumé du déroulement de l'aide alimentaire.

14-03-67

25. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 10 MARS 2014

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
4394	AA Propane inc. (Propane garage municipal)	628,26
4395	Alarme 2200 inc. (Surveillance - Usine 2013)	172,46
4396	Ally Mercier S.E.N.C. (Services juridiques constats)	487,72
4397	Antonio Moreau (1984) Ltée (Fournitures de travail)	452,48
4398	Buroplus (Fournitures de bureau)	121,75
4399	Buropro Citation (Facturation copies)	31,71
4400	Dufault Gérard (Déneigement Bornes-Fontaines 09 février 2014)	200,00
4401	Éditions Yvon Blais inc. (Les) (Abonnement et mise à jour)	109,10
4402	Entreprises Pierreville Ltée (Toile Géotextile)	703,65
4403	Fonds de l'information foncière (Droit de mutations - Février)	24,00
4404	Gestion USD inc. (Roues de Bacs)	338,03
4405	Global Électro-Mécanique (Réparation dégrilleur - usine)	1 731,94
4406	Hydro-Québec (Éclairage public - Février 2014)	891,74
4407	Laboratoire d'environnement SM (Analyses d'eaux usées-Février)	63,98
4408	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	226,75
4409	Latraverse Hélène (Frais déplacement formation Peggy & Hélène)	73,08
4410	Librairie Renaud-Bray (Achat de livres pour bibliothèque)	168,75
4411	Métro Rouillard et Frères (Fournitures)	88,70
4412	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	3,26
4413	Pétroles A.A.Courchesne inc. (Chauffage bureau)	702,19
4414	Crédit-Bail RCAP inc. (Location photocopieur-3 mois)	617,42
4415	Régie incendie Pierreville-St-Francois-du-Lac (47 Ste-Anne)	1 096,43
4416	Sayer Richard (Entretien ménager - Février)	314,00
4417	Techniserv A.G. inc.(Réparation usine)	248,34
4418	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossier - Février 2014)	540,00
4419	Yelle Pierre (Déplacement février 2014)	226,60
4420	Piché Paul (Allocation cellulaire - Mars 2014)	25,00
4421	MRC de Nicolet-Yamaska (Quote-part 2/3 - Mars.)	37 199,58
4422	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part - Mars)	12 342,33
4423	Ferme Le Petit Lard inc. (Déneigement chemins d'hiver - 4/5)	15 820,56
4424	Maison des jeunes (Subvention 1er versement - Mars)	1 250,00
4425	Sayer Richard (Déneigement édifices-Mars - Dernier versement)	200,00
4426	Industrielle Alliance assurance collective (Ass.coll. - mars 2014)	2 033,92
4427	Fondation Bécancour-Nicolet-Yamaska (Campagne finan. 2/5 ans)	1 000,00
4428	Receveur Général du Canada (DAS Fédérales-Février 2014)	1 622,13
4429	Ministère du Revenu du Québec (DAS Provinciales-Fév. 2014)	4 221,13
TOTAL DES CHÈQUES		85 976,99

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
PPA	SSQ-Vie Investissement et retraite (Cotisation - Janvier 2014)	1 336,72
PPA	SSQ-Vie Investissement et retraite (Cotisation - Février 2014)	1 414,36

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

4382	Coop.Solidarité de Santé Shooner-Jauvin (Contribution 2014)	15 646,57
4383	Association de Hockey mineur des villages (Contribution 2014)	100,00
4384	Société Historique d'Odanak (Cocktail bénéfice)	150,00
4385	Paroisse Sainte-Marguerite d'Youville (Concert bénéfice)	100,00
4386	Bell Canada (Téléphones édifices - février 2014)	706,93
4387	Desmarais Protection Électronique (Caméras de surveillance)	5 912,04
4388	ADMQ (Formation - Peggy et Hélène)	639,26
4389	Telus Mobilité (Cellulaire Marcel - Février 2014)	95,43
4390	Hydro-Québec (Électricité édifices janvier 2014)	11 962,10
4391	Ministère Revenu du Québec (Ajust. relevé 1 FSS - 2013)	131,85
4392	Financière Banque Nationale (Int.règl. 05-2007 et 06-2008)	2 622,63
4393	Financière Banque Nationale (Int.règl. 06-04 égout Grande-terre)	3 539,65
TOTAL DES CHÈQUES		41 606,46
DÉBOURSÉS FÉVRIER 2014		
	Salaires Février 2014	14 202,08
TOTAL DES DÉBOURSÉS		14 202,08

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard
Appuyé par le conseiller Jean Duhaime
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 10 MARS 2014;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2014 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

26. Période de questions

- Information concernant les échanges avec le Musée es Abénakis
- Camps de jour
- Point 21 : Heures de travail de l'opérateur
- Bac à vêtements au bureau municipal : Vestiaire

27. Conclusion

14-03-68

28. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 21h00.

Pierre Yelle
Maire

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière